

Grenoble – Mercredi 27 mai 2009 à 19 heures
*Amphithéâtre Boucherle de la Faculté de Médecine
 site de la Merci à la Tronche*

**« Donner la vie aujourd'hui et demain :
 réflexions autour du don et des techniques de procréation »**

Lyon – Mardi 2 juin 2009 à 18 heures
Salons de l'Hôtel du Département

« La médecine prédictive »
 (Réservé aux professionnels de la santé)

Lyon – Mercredi 10 juin 2009 à 18 heures
*Grand amphithéâtre - Faculté de Médecine - (métro Laënnec ligne D)
 7 rue Guillaume Paradin – 69008 Lyon*

« Prélèvement et greffe d'organes, de tissus et de cellules »

Lyon – Jeudi 11 juin 2009 à 18 heures
*Grand amphithéâtre - Faculté de Médecine - (métro Laënnec ligne D)
 7 rue Guillaume Paradin – 69008 Lyon*

« La Procréation Médicalement Assistée »

Clermont-Ferrand – Mercredi 17 juin 2009 à 20 heures
Faculté de Médecine – Place Henri Dunant – 63000 Clermont Ferrand
**« Diagnostic prénatal, diagnostic prédictif :
 pourquoi ? pour qui ? jusqu'où ? »**

Saint-Etienne – Jeudi 25 juin 2009 – heures à 14 h 30
Institut de Formation en Soins Infirmiers – Hôpital Bellevue
**« Ethique et progrès médical : diagnostic prénatal, grossesse
 pour autrui, filiation, innovations et médecine prédictive »**

ENTRÉE LIBRE dans la limite des places disponibles

Contact : Mme Elisabeth VERNAY – espace.ethique@chu-lyon.fr – Tél. 04 78 92 09 90

États
généralx
de la
bioéthique

espace
éthique
France-Océans

*Révision des lois
de la Bio-Ethique*

LE DROIT
DE PENSER

LA PAROLE
AUX CITOYENS

LE DEVOIR
DE S'EXPRIMER

APRÈS LES BEAUX-ARTS THIBERT LYON - ROANNE

Chu
SAINT-ETIENNE

Hôpitaux de Lyon

CHU
SAINT-ETIENNE

CHU
SAINT-ETIENNE

ARHRA

ARH

UNIVERSITÉ JOSEPH FOURIER
UNIVERSITÉ CLAUDE BERNARD

Université Claude Bernard
Lyon 1

Université
Jean
Monnet
SAINT-ETIENNE

UNIVERSITÉ
D'Auvergne

Le contexte

La révision de la loi relative à la bioéthique du 6 août 2004 est prévue au terme d'un délai de cinq ans.

Dans cette perspective, des états généraux de la bioéthique sont organisés afin de permettre, sur ces questions décisives et sensibles, à tous les points de vue de s'exprimer et aux citoyens d'être associés. Le débat sur la bioéthique ne doit pas être confisqué par les experts : **les Français doivent pouvoir être informés et faire connaître leur avis** sur des sujets qui engagent la condition humaine et les valeurs essentielles sur lesquelles est bâtie notre société.

Les thèmes abordés dans le cadre de ces états généraux concernent la recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires, le prélèvement et la greffe d'organes, de tissus et de cellules, l'assistance médicale à la procréation, la médecine prédictive, les diagnostics prénatal et préimplantatoire. Des travaux ont déjà été conduits par le Conseil d'Etat, le Comité Consultatif National d'Ethique pour les sciences de la vie et de la santé et l'Agence de la Biomédecine.

Des forums régionaux seront organisés au cours du 1^{er} semestre 2009. Ils devront veiller à associer tous les grands courants de pensée de notre pays, et faire preuve de pédagogie à l'égard du grand public en veillant à dissiper les fausses craintes aussi bien que les faux espoirs que peuvent susciter les avancées de la science.

Le principe d'une éthique de la discussion est mis en application par l'organisation de débats publics, dont le bilan des travaux sera remis au Président de la République à la fin du mois de juin 2009.

La sagesse devrait émerger de l'échange des points de vue.

(Cf Décret n° 2008-1236 du 28 novembre 2008 publié au JO le 29 novembre 2008)



Le Comité de Pilotage National des Etats Généraux de la Bioéthique, présidé par Monsieur le Député Jean LEONETTI, a mis en œuvre les recommandations du Comité Consultatif National d'Ethique pour les sciences de la vie et de la santé. 5 thèmes sont proposés.

(Cf Décret n° 2008-1236 du 28 novembre 2008 publié au JO le 29 novembre 2008)

La recherche sur les cellules souches et l'embryon

- Comment concilier la liberté de la recherche avec le respect de l'embryon ?
- Quels sont les critères de justification d'une recherche sur l'embryon et les cellules souches embryonnaires ?
- Peut-on se passer des travaux sur les cellules souches embryonnaires ?
- Embryons surnuméraires
- Projet parental
- Cellules souches
- Utilisation des embryons
- Statut de l'embryon
- Finalités thérapeutiques

L'assistance médicale à la procréation

- Don de gamètes : le principe de l'anonymat et la question des origines
- Don d'ovules : gratuit ? « indemnisé » ? payé ?
- La question des « mères porteuses » : indisponibilité du corps humain, risques pour la mère porteuse ou vente, lien mère/enfant, filiation
- Production, congélation, destruction d'embryon
- Couples hétérosexuels, personnes seules, couples homosexuels

La médecine prédictive

- Tests génétiques
- Tests-diagnostic, test prédictif
- Fiabilité du test – conséquences psychologiques
- Usage des résultats des tests
- Peut-on tout prédire ?
- Toute vérité est-elle bonne à dire ?
- Quand Internet s'en mêle
- Secret médical ou secret de famille ?
- Droit de savoir et droits des personnes
- Tentation d'eugénisme

Le prélèvement et la greffe

- Intégrité du corps humain
- Consentement présumé ou consentement explicite ?
- Donneurs vivants : faut-il élargir le cercle des donneurs ?
- Les pratiques divergent selon les pays
- Sans de cordon ombilical : quel(s) mode(s) de prélèvement et de conservation ?
- Faut-il autoriser la conservation à des fins privées ?
- Gratuité et anonymat
- Finalités thérapeutiques

Les diagnostics prénatal et préimplantatoire

- Finalité du diagnostic
- Protection de l'enfant, des parents, de la société
- Consentement présumé ou consentement explicite ?
- Eugénisme